

AR Prefecture

063-256301375-20240408-DP2024003-AI
Reçu le 11/04/2024

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

DECISION DU PRESIDENT N° 2024/3
Demande de financement
PAEC : Animation, suivi et accompagnement 2024

Le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles,

Vu l'Article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les conditions et les champs de délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant au bénéfice du président d'un établissement public de coopération intercommunale.

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles en date du 30 septembre 2020 décidant des délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical et Délégations au Président modifiée par la délibération du comité syndical en date du 2 juin 2021.

Considérant : que le SMADC en tant que structure porteuse du Projet agro environnemental et climatique des Combrailles, met en œuvre l'animation et l'accompagnement nécessaire au déploiement des mesures qui le composent.

A ce titre, le SMAD sollicite un financement auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre du contrat territorial Sioule Andelot, au titre des fiches action D3A et Fa1.

Le plan de financement est établi comme suit :

Dépenses		Recettes	
PAEC - Animation, suivi et accompagnement 2024 (base 400 heures - dépenses internes)	15 000,00 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne - Contrat territorial Sioule Andelot Fiche action Fa1 - 50%	7 500,00 €
		Autofinancement	7 500,00 €
<i>Total</i>	15 000,00 €	<i>Total</i>	15 000,00 €

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les plans de financements ci-dessus et de procéder aux demandes de subventions auprès des financeurs mentionnés.

AR Prefecture

063-256301375-20240408-DP2024003-AI
Reçu le 11/04/2024

Article 2: Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Gervais d'Auvergne, le 8 avril 2024.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire
Reçue en Sous-Préfecture le
Publiée le

Le Président,

Boris SOUCHAL

